

**VILLE DE TONNAY-CHARENTE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025  
 2025/069

Le premier décembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, à la mairie de Tonnay-Charente, le Conseil Municipal de la commune de Tonnay-Charente dûment convoqué en session régulière, s'est réuni sous la présidence de M. AUTHIAT, Maire.

Étaient présents : M. AUTHIAT, Mme PREVOS, Mme AZAIS, M. GARCIA, M. TEXIER, Mme RAINJONNEAU, M. JUSTINIEN, M. LATOUR, M. MACHEFERT, M. GUIGNOUARD, Mme ROUSSEAU, M. ORÇONNEAU, M. BESSONNET, M. BOURBIGOT, Mme MARESSE, M. PERTUS, Mme PERIER, M. TROALE, M. CATTIEZ

Étaient absents représentés :

M. NORMAND	pouvoir à	M. JUSTINIEN
Mme LB CREN	pouvoir à	M. AUTHIAT
M. PENOT	pouvoir à	M. LATOUR
Mme VENOT	pouvoir à	Mme RAINJONNEAU
Mme BILLONNEAU	pouvoir à	M. TEXIER
Mme MARTY	pouvoir à	M. MACHEFERT
Mme MINEAU	pouvoir à	M. CATTIEZ

Étaient absentes excusées : Mme DIAS DE VASCONCELOS, Mme MARCHAND, Mme MONTEIRO

Mme AZAIS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 19 - Nombre de votants : 26  
 Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 26  
 Date de convocation : 25 novembre 2025

**TARIFS MUNICIPAUX – CENTRE RICHARD**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget communal,

**Vu** les régies de recettes de la commune,

**Vu** la délibération 2024/097bis du 09 décembre 2024,

**Vu** le bail emphytéotique en date du 12 septembre 2024 pour une durée de 99 ans,

**Considérant** la nécessité de réviser les tarifs de location des différentes salles qui composent le Centre Richard,

**Considérant** la nécessité de faire corrélés les tarifs de locations avec les tarifs de la commune,

Sur proposition de la Commission des Finances, Monsieur ORÇONNEAU propose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération 2024/097bis du 09 décembre 2024,

- **ADOpte** les tarifs de location des équipements du Centre Richard pratiqués par la Commune comme suit :

- L'utilisation par les associations locales du centre Richard est gratuite pour les manifestations sans but lucratif.
- La première utilisation d'un de ces équipements, par une association locale, pour une manifestation à but lucratif, est gratuite.
- Les cautions seront demandées même si la salle est louée à titre gratuite.
- Les tarifs semaine s'entendent du lundi au jeudi.
- Pour les particuliers l'utilisation est payante dès la première utilisation.

Forfait ménage si remise en état négligée

80,00 €

**AUDITORIUM + SONO (174 personnes)**

- Associations communales (à partir de la 2ème utilisation ou activités à but lucratif)
  - Journée/soirée 96,35 €
  - Week-end 112,75 €
- Associations extérieures et entreprises
  - Journée/soirée 192,70 €
  - Week-end 215,25 €
- Location destinée aux collectivités (CARO, Département, communes du territoire) partenariats/coopérations culturels
  - Journée gratuit
  - Week-end gratuit

Caution

800 €

**VERANDA + CUISINE (50 personnes assises ou 100 debout)**

- Associations communales (à partir de la 2ème utilisation ou activités à but lucratif) et habitants de TC
  - Journée 71,75 €
  - Week-end 102,50 €
- Associations extérieures et entreprises
  - Journée 123,00 €
  - Week-end 256,25 €
- Location destinée aux collectivités (CARO, Département, communes du territoire) partenariats/coopérations culturels
  - Journée gratuit
  - Week-end gratuit

Caution

600,00 €

**SALLES DE REUNION - 1er étage (salle 1 - 40 personnes / salle 2 - 20 personnes)**

- Associations communales (*gratuité pour les associations Tonnacquoises à caractère social, culturel et sportif, les organismes publics, les syndicats et partis politiques pour des manifestations non payantes et/ou d'intérêt général à entrée non payante ou non lucrative*)
  - Journée gratuit
  - Week-end gratuit
- Associations communales (activités à but lucratif)
  - Journée 41,00 €
  - Week-end 61,50 €
- Associations extérieures et entreprises
  - Journée 61,50 €
  - Week-end 82,00 €
- Location destinée aux collectivités (CARO, Département, communes du territoire) partenariats/coopérations culturels
  - Journée gratuit
  - Week-end gratuit

Caution

200,00 €

**SALLE VOUTEE - Indisponible**

- **INDIQUE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le secrétaire de séance  
Françoise AZAIS



Le Maire de Tonnay-Charente soussigné  
Certifie le caractère exécutoire de cet acte  
Publié le 09/12/2025  
Télétransmis le 09/12/2025

Pour extrait certifié conforme  
Tonnay-Charente le 02/12/2025

Le Maire,  
Éric AUTHIAT



